

Département de SEINE & MARNE	<u>DOMAINE</u>
Canton de Pontault Combault	Commande Publique
Commune de Roissy-en-Brie	

DRH/SG

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**Décision du Maire n° 86/2024**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code**  
**Général des Collectivités Territoriales**

**Objet** : convention de formation avec UFCV

Le Maire de Roissy-en-Brie,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

**VU** la délibération n° 16/2020 du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°154/2020 du 08/06/2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Pierre VASSEUR, 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire participer un agent à une formation intitulée « formation BAFA 3 – Approfondissement ou Qualification » du 07 au 12 août 2024.

DECIDE

**Article 1** : De signer la convention de formation avec UFCV – 7 rue Chabanon – 31085 Toulouse.

**Article 2** : Le montant est de 340 euros TTC, et est prévu au budget 2024.

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous format d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 3 juin 2024



Par subdélégation du Maire,  
L'adjoint au Maire

Pierre VASSEUR

« La présente décision peut être contestée, à compter de sa notification ou son affichage, dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Melun. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de Monsieur le Maire dans le même délai ».

Département de SEINE & MARNE	<u>DOMAINE</u>
Canton de Pontault Combault	Commande Publique
Commune de Roissy-en-Brie	

DRH/SG

**République Française**  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

**Décision du Maire n° 86/2024**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code**  
**Général des Collectivités Territoriales**

**Objet** : convention de formation avec UFCV

Le Maire de Roissy-en-Brie,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

**VU** la délibération n° 16/2020 du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°154/2020 du 08/06/2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Pierre VASSEUR, 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire participer un agent à une formation intitulée « formation BAFA 3 – Approfondissement ou Qualification » du 07 au 12 août 2024.

DECIDE

**Article 1** : De signer la convention de formation avec UFCV – 7 rue Chabanon – 31085 Toulouse.

**Article 2** : Le montant est de 340 euros TTC, et est prévu au budget 2024.

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous format d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 3 juin 2024



Par subdélégation du Maire,  
L'adjoint au Maire

Pierre VASSEUR

« La présente décision peut être contestée, à compter de sa notification ou son affichage, dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Melun. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de Monsieur le Maire dans le même délai ».



## Ufcv Occitanie - site de Toulouse

7 rue Chabanon - CS 52454  
31085 Toulouse Cedex 2  
Tél: 05.61.12.58.02  
Mél: midi-pyrenees@ufcv.fr

SIRET : 775 685 621 01133

N°déclaration d'activité : 11750896975

Code Activité 8899B

Formacode : animation socioculturelle 44067

Mairie de Roissy en Brie 9 rue Pasteur  
77680 Roissy en Brie

## Devis de formation

Délégation organisatrice	DATE D'EXPÉDITION	Code session	Nom participant
Ufcv Occitanie - Site de Toulouse	07/05/2024	139450	JOUBE Christophe

Désignation	Date début	Date fin	Type hébergement Restauration	Lieu	Nbre heures	PU/heure	Montant
BAFA 3 - Approfondissement ou Qualification  Gestion des Conflits	07/08/2024	12/08/2024	Externat	Toulouse	48	7,08 €	340,00 €

Exonération de TVA selon l'article 261-7 du CGI

Total 340,00 €

**CE DEVIS NE VAUT PAS INSCRIPTION**

Inscription : [www.bafa.ufcv.fr](http://www.bafa.ufcv.fr)

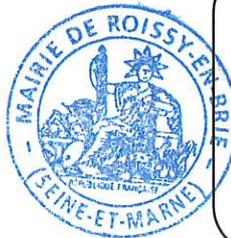
Total TTC 340,00 €

A Toulouse, le 07/05/2024

Katy GOV, responsable régionale BAFA-BAFD

Katy Gov.

Ufcv Occitanie  
Site de Toulouse  
7 Rue Chabanon - CS 52454  
31085 TOULOUSE CEDEX 2  
05 61 12 58 00



A Roissy en Brie, le 03/06/2024.  
Cachet et signature précédés de la mention  
"Bon pour accord"

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué en charge de la  
qualité de vie et de la commande publique

Pierre VASSEUR

Références bancaires			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N°COMPTE	DOMICILIATION
10207	00426	21219303908	BPRIVES
IBAN : FR76 1020 7004 2621 2193 0390 874 SWIFT : CCBPFRPPMTG			

Association d'utilité sociale • Association éducative complémentaire de l'enseignement public

Inscription au répertoire national des associations (RNA) sous le numéro W751006278 • Siren 775 685 621

Siège social : Immeuble l'Artois - 11 rue de Cambrai - CS90042 - 75019 Paris • Tél. 01 44 72 14 14 • Agréments et habilitations sur [www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)



## Ufcv Occitanie - site de Toulouse

7 rue Chabanon - CS 52454  
31085 Toulouse Cedex 2  
Tél: 05.61.12.58.02  
Mél: [midi-pyrenees@ufcv.fr](mailto:midi-pyrenees@ufcv.fr)

SIRET : 775 685 621 01133  
N°déclaration d'activité : 11750896975  
Code Activité 8899B

## Convention de Formation

Entre les Soussignés :

L'Ufcv Occitanie - Site de Toulouse : 7 rue Chabanon CS 52454 - 31085 Toulouse Cedex 2  
Représentée par Katy GOV, Responsable des formations BAFA & BAFD.

Et La Mairie de Roissy en Brie (77680)

Représenté (e) par : M. François BOUCHART, Maire

### IL EST CONVENU :

#### Article 1 – Objet

L'Ufcv s'engage à dispenser la formation : BAFA 3 - Approfondissement ou Qualification  
à **JOUBE Christophe**

#### Article 2 – Dates, Lieu, Durée de la Formation

Date de début :	07/08/2024
Date de fin :	12/08/2024
Nombre d'heures :	48

Thème :	Gestion des Conflits
Lieu :	Toulouse
Formule :	Externat

#### Article 3 – Financement de la Prestation de Formation

Le montant des frais de formation s'élève à 340,00 €  
Le preneur en charge s'engage à régler la somme de 340,00 € à l'issue de la session de formation  
à l'Ufcv Occitanie, site de Toulouse.

#### Article 4 – Dossier Direction Départementale Jeunesse et Sports

L'Ufcv s'engage d'une part à dispenser la formation concernée à **JOUBE Christophe**  
selon la réglementation en vigueur, d'autre part à gérer le dossier administratif auprès de la Direction Départementale  
de La Cohésion Sociale de la Haute-Garonne.

#### Article 5 – Évaluation et Attestation de stage

Une évaluation sera conduite tout au long de la formation par l'équipe des formateurs. A l'issue de la formation, une  
attestation de fin de stage sera adressée à **JOUBE Christophe**

A Toulouse, 07/05/2024  
Katy Gov  
Responsable régionale BAFA-BAFD

Ufcv Occitanie  
Site de Toulouse  
7 Rue Chabanon - CS 52454  
31085 TOULOUSE CEDEX 2  
05 61 12 58 00



A Roissy en Brie le 03/06/2024  
Nom, signature et Cachet

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué en charge de la  
qualité de vie et de la commande publique

  
Pierre VASSEUR